

**DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT A TITRE D'ACOMPTE SUR LES REVENUS DE CERTAINS
PRODUITS DE PLACEMENT À PERCEVOIR EN 2021
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -**

(A formuler avant le 30 novembre 2020-article 242 quater du Code Général des Impôts)

Numéro de compte :

Je (Nous) soussigné(e/s)

M. Mme

NOM Prénom

Né(e) le à

Demeurant à

Conjoint ou partenaire d'un PACS soumis à imposition commune :

M. Mme

NOM Prénom

Né(e) le à

Demeurant à

ainsi que les personnes à charge mineures et/ou majeures composant mon (notre) foyer fiscal :

M. Mme personne mineure (représentée par le demandeur) personne majeure

NOM Prénom

Né(e) le à

Demeurant à

Qualité du Signataire (si personne majeure) :

M. Mme personne mineure (représentée par le demandeur) personne majeure

NOM Prénom

Né(e) le à

Demeurant à

Qualité du Signataire (si personne majeure) :

Résident (s) de France au sens de la législation fiscale,

atteste(ons) sur l'honneur **sous ma (notre) propre et entière responsabilité** remplir les conditions pour bénéficier en 2021 de la dispense du prélèvement à titre d'acompte sur les revenus de certains produits de placement (intérêts et dividendes au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2021) selon les indications fournies, ci-après :

Le revenu fiscal de référence de 2019 figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu reçu en 2020 du foyer fiscal auquel j'appartiens (nous appartenons) est inférieur à 25.000 euros pour un célibataire, divorcé ou veuf ou 50.000 euros pour un couple soumis à imposition commune ; je/nous demande(ons) à être dispensé(e/s) du prélèvement à titre d'acompte **sur les intérêts** *.

Si l'un des signataires est entrepreneur individuel, il reconnaît avoir été informé que la demande de dispense s'appliquera aux comptes détenus à titre privé comme à titre professionnel.

Le revenu fiscal de référence de 2019 figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu reçu en 2020 du foyer fiscal auquel j'appartiens (nous appartenons) est inférieur à 50.000 euros pour un célibataire, divorcé ou veuf ou 75.000 euros pour un couple soumis à imposition commune ; je/nous demande(ons) à être dispensé(e/s) du prélèvement à titre d'acompte **sur les dividendes d'actions** et revenus distribués **.

*Intérêts, et produits de toute nature de fonds d'Etat, obligations, titres participatifs, bons et autres titres de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants, notamment les intérêts de comptes sur livret et de dépôts à terme ...

**Revenus distribués mentionnés aux articles 108 à 117 bis et 120 à 123 bis du Code Général des Impôts relatifs notamment aux distributions de dividendes.

DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT A TITRE D'ACOMPTE SUR LES REVENUS DE CERTAINS PRODUITS DE PLACEMENT À PERCEVOIR EN 2021

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

(À formuler avant le 30 novembre 2020 - article 242 quater du Code Général des Impôts)

Je(Nous) reconnais(sons) aussi être informé(e/s) que cette demande de dispense portera sur le prélèvement appliqué aux intérêts et aux dividendes à titre d'acompte (au taux en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021). **Les prélèvements sociaux sont prélevés en tout état de cause lors du versement de ces revenus (au taux en vigueur à la date de ce versement).**

Je (Nous) reconnais(sons) aussi être informé(e/s) que l'option fiscale relative aux modalités définitives d'imposition des revenus de capitaux mobiliers sera à déterminer, sous ma propre et entière responsabilité, lors de la déclaration en 2021 de mes revenus 2020.

Cette option pourra être exercée quel que soit le choix que j'ai effectué pour la présente demande de dispense.

Je (Nous) reconnais(sons) être informé(e/s) que cette demande de dispense s'applique de façon irrévocable aux revenus payés en 2021 pour **tous mes(nos) comptes concernés détenus à Crédit Agricole Titres (comptes individuels détenus par les personnes signataires ou comptes joints entre personnes représentées ou signataires composant mon (notre) foyer fiscal)**, ainsi qu'à tout produit ou compte similaire ouvert chez Crédit Agricole Titres postérieurement à la date de la présente attestation. Cette demande ne concerne pas les comptes détenus dans d'autres établissements bancaires. Elle ne couvre les comptes codétenus avec des personnes n'appartenant pas au même foyer fiscal que si tous les codétenteurs de ces comptes ont présenté une demande de dispense.

Je (Nous) reconnais(sons) être informé(e/s) des sanctions applicables aux contribuables ayant fourni irrégulièrement une attestation à leur établissement payeur afin d'être dispensés du paiement de ces prélèvements (amende égale à 10% du montant des prélèvements pour lesquels la demande de dispense a été formulée à tort). Je (Nous) reconnais(sons) que **cette attestation ne produit d'effet que pour les revenus perçus pendant l'année qu'elle vise.**

J'ai (Nous avons) remis une copie de mon (notre) avis d'imposition – FACULTATIF.

Le demandeur	Le conjoint ou partenaire d'un PACS (facultatif pour les comptes joints entre époux ou partenaires d'un PACS)
NOM Prénom	NOM Prénom
Fait-le	Fait-le
À	À
Signature	Signature

Les personnes mineures appartenant au foyer fiscal		
NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
Fait-le	Fait-le	Fait-le
À	À	À
Signature du représentant	Signature du représentant	Signature du représentant

Les personnes majeures appartenant au foyer fiscal		
NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
Fait-le	Fait-le	Fait-le
À	À	À
Signature	Signature	Signature

Protection des données personnelles :

Le Règlement général n° 2016/679 de l'Union européenne sur la protection des données personnelles « RGPD » du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018, et la Loi n° 78-18 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, ont renforcé la protection des données personnelles des personnes physiques. En ce sens, vous êtes informé que vos données personnelles sont recueillies par Crédit Agricole Titres, en sa qualité de responsable de traitement, afin de traiter votre présente demande de dispense. Vos données pourront être transmises à l'administration fiscale dans le respect des obligations légales.

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition et de refus du profilage et des décisions automatisées.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez-vous référer à vos conditions générales ou contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@ca-titres.fr.

En cas de contestation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de régulation compétente la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).